



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau du pilotage, des compétences et de la gestion des emplois</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération</p>	<p>Note de mobilité</p> <p>DGER/SDEDC/2026 du 25/06/2026</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/09/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures sur des postes de direction restés vacants, pour la rentrée scolaire 2026, au sein d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA) à l'issue des 2 premiers tours de la campagne annuelle de mobilité et du fil de l'eau de printemps.

Destinataires d'exécution

Administration centrale (DGER et SRH)

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics d'enseignement agricole technique

La présente note de service ouvre un appel à candidatures au fil de l'eau d'été sur des postes de direction restés vacants en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) et en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA) pour une affectation à la rentrée scolaire 2026.

La présente note a pour objet d'ouvrir un appel à candidatures au fil de l'eau sur des postes de direction restés vacants pour la rentrée scolaire 2026, au sein d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et d'un établissement public d'enseignement agricole technique (EPNA-EPEA), à l'issue des deux premiers tours de la campagne annuelle de mobilité et du premier fil de l'eau.

La liste des postes concernés est publiée en annexe de la présente note. Les offres d'emploi correspondantes sont consultables sur la page emploi ministérielle *Rejoignez-nous* via le lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/nous-rejoindre/voies-acces-aux-metiers-enseignement-agricole/acceder-a-un-poste-de-direction-dans-lenseignement-agricole/> .

Le dossier de candidature est **impérativement** constitué des pièces suivantes :

- Pour les candidats fonctionnaires :

- un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- une lettre de motivation

Pour les agents n'étant pas déjà affectés au sein du Ministère :

- la copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon ou de grade dans le corps d'origine ou dans l'emploi de détachement le cas échéant ;
- l'état des services publics accomplis, **mentionnant les positions administratives**, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

- Pour les candidats contractuels :

- un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- le dernier diplôme obtenu ;
- une lettre de motivation
- la copie du dernier contrat ;
- le cas échéant, l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

Ce dossier, comportant l'ensemble des pièces requises, doit être envoyé par messagerie aux adresses mentionnées dans l'offre d'emploi correspondant au poste souhaité, accessible à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'incomplétude du dossier transmis (en particulier l'absence de l'état des services) fait obstacle à un recrutement ou une nomination (en particulier pour l'appréciation de l'éligibilité au détachement dans le statut d'emplois).

Tous les candidats, y compris externes au ministère, doivent obligatoirement, avant de formaliser leur candidature, prendre contact avec les autorités mentionnées sur cette offre d'emploi.

La date limite de candidature est le mercredi 08 juillet 2026, à 23h59.

La date de prise de fonction est fixée au 1^{er} septembre 2026, sauf mention particulière dans la liste des postes annexée.

Les résultats de ce fil de l'eau de printemps seront publiés le vendredi 24 juillet 2026 sur la page emploi mentionnée ci-dessus et accessibles à partir du lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-lenseignement-agricole/> , ainsi que sur le site Chlorofil.

Pour rappel, les conditions de détachement dans le statut d'emplois régissant l'ensemble des postes de direction en EPLEFPA et EPNA-EPEA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emplois
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A et ayant : - soit au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement *, - soit justifié de cinq années de services effectifs dans un grade d'avancement.
	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN), professeur agrégé, maître de conférences ...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748 dans leur grade.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans.
Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe II	Les fonctionnaires remplissant les conditions pour accéder au groupe I. Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	Les fonctionnaires justifiant de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau. Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.

* *grade d'avancement :*

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,
- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,
- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

** *en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.*

**Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences**

**Le sous-directeur de la gestion
des carrières et de la rémunération**

Cédric MONTESINOS

Marc CASTAINGS

Liste des emplois publiés au fil de l'eau d'été 2026 des équipes de direction en EPLEFPA

Fonction	Région	EPLFPA	Structure opérationnelle	Groupe indiciaire	N° ODISSEE	Publication	
						V	SV
Directeur	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA de Rochefort Montagne	EPLFPA de Rochefort Montagne	Groupe II ES	A3DI001950	X	
		EPLFPA d'Aurillac	EPLFPA d'Aurillac	Groupe II ES	A3DI001559	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	ENILEA de Mamirolle-Polligny (EPLFPA)	ENILEA de Mamirolle-Polligny (EPLFPA)	Groupe II ES	A3DI004577		X
	Hauts-De-France	EPLFPA de la Thiérache	EPLFPA de la Thiérache	Groupe II ES	A3DI009357	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Groupe I	A3DI006098	X	
	Occitanie	EPLFPA Saint-Gaudens	EPLFPA Saint-Gaudens	Groupe II ES	A3DI006940	X	
Directeur adjoint - FIS	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA des Hautes Terres à Saint Flour	EPLFPA des Hautes Terres à Saint Flour	Groupe III	A3DI030488		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	EPLFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	Groupe III	A3DI002182	X	
		EPLFPA des Terres de l'Yonne La Brosse	EPLFPA des Terres de l'Yonne La Brosse	Groupe III ES	A3DI002598	X	
		EPLFPA de Valdoie	EPLFPA de Valdoie	Groupe III	A3DI004830	X	
		EPLFPA de Mâcon Davayé	EPLFPA de Mâcon Davayé	Groupe III	A3DI002406	X	
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA du Loir-et-Cher (Vendôme)	EPLFPA du Loir-et-Cher (Vendôme)	Groupe III ES	A3DI003750	X	
		EPLFPA de Chartres	EPLFPA de Chartres	Groupe III	A3DI003459		X
	Hauts-De-France	EPLFPA d'Amiens	EPLFPA d'Amiens	Groupe III ES	A3DI009495	X	
	Occitanie	EPLFPA de Carcassonne	EPLFPA de Carcassonne	Groupe III ES	A3DI005135		X
		EPLFPA Castelnaudary	EPLFPA Castelnaudary	Groupe III	A3DI005246		X
EPLFPA de Perpignan Roussillon		EPLFPA de Perpignan Roussillon	Groupe II	A3DI005714	X		
Directeur Adjoint - FPA	Occitanie	EPLFPA de la Lozère	EPLFPA de la Lozère	Groupe III	A3DI005569		X
Directeur adjoint - Exploitations	PACA	EPLFPA d'Aix Valabre Marseille	EPLFPA d'Aix Valabre Marseille	Groupe III	A3DI024416	X	
Directeur Atelier Technologique	Occitanie	EPLFPA Rodez	Atelier technologique agroalim de Rodez La Roque	Groupe III	A3DI006693	X	
Directeur d'exploitation agricole	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA de Lyon	Exploitation horticole de Lyon-Dardilly	Groupe III	A3DI011705	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	Exploitation agricole La Barotte - Haute Côte-d'Or	Groupe III	A3DI002204	X	
	Bretagne	EPLFPA de Merdrignac	Exploitation horticole de Merdrignac	Groupe III	A3DI002797	X	
		EPLFPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	Site St Jean Brévelay - Exploitation agricole 2	Groupe III	A3DI003345	X	
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA de Bourges - Le Sollier	Exploitation agricole de Bourges - Le Sollier	Groupe III	A3DI003425		X
		EPLFPA de Tours Fondettes	Exploitation agricole de Tours Fondettes	Groupe III	A3DI003660		X
		EPLFPA du Loir-et-Cher (Vendôme)	EPLFPA du Loir-et-Cher (Vendôme)	Groupe III	A3DI029405	X	
	Corse	EPLFPA de Sartène	Exploitation agricole de Sartène	Groupe III	A3DI004441	X	
	Île-de-France	EPLFPA de Brie Comte Robert	Exploitation agricole de Brie Comte Robert	Groupe III	A3DI004938	X	
	Occitanie	EPLFPA de la Lozère	Exploitation aquacole de La Canourgue	Groupe III	A3DI005614		X
		EPLFPA d'Auch	Exploitation agricole de Auch Lavacant	Groupe III	A3DI007132	X	
	PACA	EPLFPA d'Avignon	Exploitation agricole de l'Isle/Sorgue	Groupe III	A3DI032709		X
Directeur CFA	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Fontaines Sud Bourgogne	CFA de Saône et Loire	Groupe III	A3F5800016	X	
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA du Loiret	CFA du Loiret	Groupe III	A3DI004004	X	
	Occitanie	EPLFPA de Perpignan Roussillon	CFA Pyrénées Orientales	Groupe III	A3DI025828	X	
Directeur CFAA/CFPPA	Occitanie	EPLFPA du Tarn et Garonne	EPLFPA du Tarn et Garonne	Groupe III	A3DI031770		X
Directeur CFPPA	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA de La Côte Saint André	CFPPA La Côte Saint André	Groupe III	A3DI011332	X	
		EPLFPA de Lyon-Dardilly	CFPPA Ecully	Groupe III	A3DI011733		X
		EPLFPA de Vienne-Seysssel	CFPPA de Vienne Seysssel	Groupe III	A3DI032984	X	
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA de Chartres	CFPPA Chartres	Groupe III	A3DI026751	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Bordeaux Gironde	Site de Blanquefort du CFPPA de la Gironde	Groupe III	A3DI000883	X	